

Dijon, 22 Novembre 1900

Mon très cher ami,

Merci de votre excellent petit mot d'hier.  
C'est moi, bien plutôt, qui amais dû répondre  
sans retard à votre longue lettre de l'autre  
jour. J'attendais pour le faire, d'avoir  
quelques données positives sur ces questions  
de publications, dont vous me parlez. Mais, puisque  
les renseignements voulus ne m'arrivaient pas,  
je regrette d'avoir tant différé de vous dire  
combien nous avons été heureux d'apprendre  
votre rétablissement, suffisamment obtenu, du  
moins pour que vous ayez pu reprendre vos  
occupations normales. N'en abusez pas toutefois  
et n'écoutez pas, trop complaisamment, cette  
voix, peut-être intéressée, qui s'efforce à vous  
persuader que les excès de travail ne sont  
pour rien dans vos accès de santé — les

nouvelles que vous me donnez à propos de  
votre doyen, sont terriblement inquiétantes.  
Personne ici ne se doutait qu'il en fût là,  
ni même qu'il fût sérieusement pris. Par  
la sympathie que manifestent pour lui tous  
ceux qui le connaissent, je comprends combien  
la gravité de son cas doit vous émuvoir.  
Mais peut-être tout espoir n'est pas perdu.  
Et ces hommes de sang-froid calme, dont il  
me paraît être, ont des ressources de résistance  
si profondes et si puissantes!

Il faut que j'en vienne maintenant,  
faute de temps pour cause d'avantage, à  
ce qui est d'intérêt immédiat.

Il n'y a jusqu'ici aucun mal à ce  
que vous n'ayez pu voir encore M. Larraude.  
On n'a demandé de suite, ici, le moment  
de mon discours de rentrée pour composer le  
brochure universitaire. Je comptais recevoir  
des épreuves ces jours-ci. Mais renseignements  
pris hier chez l'imprimeur, le manuscrit  
n'avait pas encore quitté l'Académie.

J'en ai parlé à M. Bailly, qui m'a promis  
d'activer la chose. Si cela ne marche pas, j'irai  
rèclamer mon manuscrit et me l'enverrai,  
pour que vous puissiez le soumettre à M. Larraude.  
Si vous voyez à l'avenir, vous pourriez dès à  
présent lui parler de cette affaire et lui  
demander, dans le cas où il consentirait à  
l'insertion, s'il aurait prochainement le  
plan nécessaire. D'ailleurs, il ne s'agit point  
l'instant que d'un renseignement, plutôt  
que d'un accord formel à conclure. Je ne  
voudrais pas m'engager d'avantage avant de  
savoir si la Guirgani est, à laquelle je  
propose un article qui n'est guère qu'une  
amplification de mon discours, ne met pas pour  
condition à son acceptation de l'article, que  
le discours ne soit pas publié dans un autre sens.

Du côté de mon article, je n'ai  
aucune nouvelle. J'en ai envoyé le  
manuscrit, vers 3 semaines déjà, à M. Leprieux,  
qui, connaissant bien M. Focognone, m'avait  
à peu près promis de le lui faire passer.  
N'ayant reçu aucun accusé de réception ni  
de mon essai recomposé, ni de la lettre que

l'accompagnait, j'ai écrit une nouvelle lettre  
la semaine dernière, dès la réception de la carte  
en exprimant le désir d'avoir une solution  
prochaine. Rien absolument ne m'est venu et  
j'en suis à me demander si M. Loren se  
trouverait pas engagé à son usage par un  
voyage lointain; à qui lui arrive quelquefois.  
Je patiente encore quelques jours. Mais si  
le silence persiste, je fais un dimanche  
décisif à la fin de ce mois pour au moins  
recouvrer mon manuscrit.

Je suis bien du même avis que vous  
sur l'importance qu'il y aurait à vulgariser  
un peu les questions juridiques qui s'y prêtent  
auprès du public intelligent. Et du  
moment que Brunetier vos ouvre sa  
revue, c'est bien une occasion à ne  
pas manquer. D'ailleurs vos amis  
largement le fonds et le talent nécessaires  
pour intéresser nombre de lecteurs à nos  
problèmes de méthode ou autres. Qui sait  
si ce n'est pas par cette voie indiquée  
que nous aurons le plus de chance  
d'entraîner les juristes eux-mêmes.

Et maintenant, je termine par une  
petite demande de renseignements, qui  
intéressent tout notre groupe dijonnais.  
Plusieurs d'entre nous, professeurs et  
étudiants, désiraient se perfectionner dans  
l'allemand, étudié en vue de la  
connaissance des ouvrages juridiques ou  
économiques. Et la suite de pour parler et  
de débattre, nous avons décidé notre collègue  
des Lettres J. Legras, à organiser une  
conférence toute pratique dans ce sens,  
avec la collaboration d'un de nos étudiants  
du doctorat politique, agrégé d'histoire,  
L. Eisenmann, très au courant de la  
langue et de chose allemande. Maintenant,  
il nous faut faire choix de textes à  
traduire en commun, à titre d'exercice.  
Notre idéal serait de trouver un  
recueil de monographies les uns de droit  
privé, les autres d'histoire du droit,  
d'autres de droit public; d'autres encore

d'économie politique, dont la traduction  
vous fait passer en revue un peu tous  
les genres et vous intéressez tous <sup>qualitativement</sup> ~~les~~ <sup>50</sup>  
peut-être un recueil de prix peu élevés,  
autant que possible, puisque tous les  
auditeurs de la conférence devraient se  
le payer. — Connaissez-vous quelque chose  
dans ce genre? par exemple un  
Festschrift quelconque contenant de  
mélanges juridiques et économiques?  
Ou bien, au défaut de cet idéal,  
pourriez-vous nous indiquer une série  
de petits tracts ou manuels, sur les  
questions venant de nos branches? Ou,  
du moins, un ouvrage général, pouvant  
vous intéresser un peu tous ensemble? —  
Et nous serait un précieux service.

Et leur vritable vœu, comme toujours,  
arrête ma plume. Respect et Souvenir à  
Madame Schiller. Et bien cordialement à vous

J. Geny

7  
111

22 novem. 1900



Monsieur R. Labille,  
Professeur à la Faculté de droit.

10 bis, rue du Pré-aux-clercs.

Paris

